

ORIGINAL: ANGLAIS
29 juillet 1955

NATO CONFIDENTIEL
DOCUMENT
AC/23(CD)D/112

COMITE DE LA PROTECTION CIVILE
GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ALERTES -
COMPOSITION ET MANDAT

Note du Secrétaire

Au cours de la réunion qu'il a tenue les 27 et 28 juin, le Comité de la Protection Civile a décidé de créer un Groupe de Travail (AC/23(CD)R/6, Point II, paragraphe 51(2)):

- (a) chargé d'étudier la question de l'alerte pour les bombardements et pour la dispersion radioactive;
- (b) composé d'un représentant militaire et d'un représentant civil pour chaque pays, ainsi que d'un représentant du Commandement Centre-Europe et d'un représentant du SHAPE;
- (c) invité à se tenir au courant des mesures d'alerte prises conjointement par les Etats-Unis et le Canada.

2. La première réunion du Groupe de Travail se tiendra le 28 septembre. Les délégations des pays membres sont priées de vouloir bien communiquer au Secrétaire le nom de leurs représentants qui siégeront à ce Groupe de Travail.

(Signé) P. ANNINOS

Palais de Chaillot,
Paris, XVIIe.

NATO CONFIDENTIEL